

Quelles contributions des politiques agricoles et alimentaires européennes au développement durable ?

23 juin 2026



Dans un article publié en avril 2026 dans *Food Policy*, des chercheurs étudient les effets, en matière de développement durable, des politiques européennes relatives à l'agriculture et à l'alimentation. Une première phase du travail a consisté à recenser les directives et règlements européens visant à atténuer les impacts négatifs des systèmes agro-alimentaires ou à en renforcer les effets positifs. 38 textes ont été repérés et regroupés en six secteurs : Politique agricole commune (PAC), pesticides, santé et bien-être animal, organismes génétiquement modifiés, fertilisants, pêche. Dans un second temps, les auteurs ont cherché dans la littérature scientifique des articles proposant une évaluation des effets de cette réglementation, à l'aune des trois piliers du développement durable (environnement, social, économie).

De manière générale, il ressort que les politiques évaluées ont des effets hétérogènes et d'ampleur limitée. Sur le plan environnemental, malgré des impacts positifs de certains dispositifs (mesures agro-environnementales de la PAC par exemple), les politiques européennes ne parviennent pas à limiter les atteintes globales aux écosystèmes (pollutions diffuses, surpêche, etc.). Au niveau social, même si des impacts intéressants ont pu être constatés en matière de création d'emplois (deuxième pilier de la PAC en particulier), des inégalités, notamment territoriales, demeurent. D'un point de vue économique, les effets sont là encore ambivalents, en raison de coûts de mise en conformité parfois élevés, de lourdeurs administratives et de difficultés d'accès aux soutiens pour certaines catégories d'acteurs (petites entreprises, etc.).

Selon les auteurs, trois éléments expliquent la relative inefficacité des politiques étudiées. Ils constatent d'abord une application très partielle de la législation européenne, du fait d'un contrôle limité de sa transposition

et de sa mise en œuvre par les États membres. Le deuxième écueil tient au principe de subsidiarité, qui laisse de larges marges de manœuvre aux États et génère des disparités. Ainsi, les plans d'action nationaux prévus par la directive sur l'utilisation durable des pesticides sont mis en œuvre de façon très variable d'un État à l'autre. Enfin, les auteurs déplorent des objectifs politiques vagues et difficilement mesurables.

De manière plus globale, ils notent que les cadres de suivi et d'évaluation des politiques européennes se focalisent trop sur les moyens mis en œuvre et les réalisations (montants distribués, nombre d'entreprises aidées, etc.), et pas assez sur les effets (soutien au revenu, réduction des inégalités, restauration des écosystèmes, etc.).

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : [*Food Policy*](#)